

## COMMUNE BEUVEILLE

### Enquête publique sur la révision du PLU de BEUVEILLE

Par arrêté n°2025-21 DU 7 MARS 2025

Le Maire de la commune de Beuveille a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du PLU de la commune.

A cet effet, MARTIN Claude a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le président du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroule pendant 32 jours à la mairie de Beuveille du 8 avril 2025 à 15h jusqu'au 9 mai 2025 à 17h30 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (Les lundi de 11h à 12h et de 14h à 16h, les mardi de 16h à 17h30 et les vendredi de 14h à 16h).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 8 avril 2025 de 15h à 17h30
- Samedi 26 avril 2025 de 9h30 à 12h
- Vendredi 9 mai 2025 de 15h à 17h30

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54067.html>.

Les observations peuvent également être adressées par écrit, en mairie, au nom du commissaire-enquêteur : Mairie de Beuveille – 1, rue Victor Hugo 54 620 Beuveille, par courrier électronique à l'adresse suivante : [plubeuveille@gmail.com](mailto:plubeuveille@gmail.com). En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie pour consultation du dossier aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54067.html>

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

Toutes informations peuvent être demandées à Madame le Maire.